



PRÉFECTURE DE LA DROME

## **RETRAITÉ ET CONJOINT DE RETRAITÉ (1000 et 1001)**

**Envoi des dossiers par courrier (joindre la liste)**

### **PREMIÈRE DEMANDE ET RENOUELEMENT**

Apporter tous les originaux, accompagnés d'une copie, des documents suivants ainsi que la traduction par un traducteur assermenté auprès d'une Cour d'Appel française des documents en langue étrangère.

- Au RENOUELEMENT : Justificatif de séjour régulier : carte de séjour «retraité» ou «conjoint de retraité» arrivant à expiration ; certificat de résidence algérien «retraité» ou «conjoint de retraité» arrivant à expiration
- Justificatif d'état civil : une copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'une carte de séjour) comportant les mentions les plus récentes ;
- Justificatif de nationalité : passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ; à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :
  - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
  - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
  - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, son justificatif de domicile, sa carte d'identité ou sa carte de séjour, la preuve de domiciliation à votre nom (document officiel)
- Justificatif de la résidence habituelle hors de France : quittance de loyer, quittance d'électricité ou de gaz ; et certificat de résidence habituelle hors de France établi par les autorités municipales du pays de résidence habituelle.
- 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm, pas de copie).
- Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie (si le demandeur est marié et ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie).
- Au RENOUELEMENT : Attestation sur l'honneur selon laquelle chacun des séjours effectués en France, sous le couvert du titre de séjour «retraité» ou «conjoint de retraité», n'a pas excédé une année.
- 1 enveloppe format A5 timbrée au tarif en vigueur

#### **RETRAITÉ (code 1000)**

- Justificatif de la résidence régulière en France sous couvert d'un des cartes de séjour suivantes : toutes nationalités = carte de résident de 3, 5 ou 10 ans ; ressortissants algériens = uniquement certificat de résidence de 10 ans.
- Justificatif de la perception d'une pension contributive de vieillesse (en droit propre ou en réversion) : dernier avis de paiement émanant de la caisse de retraite (sont exclues les retraites complémentaires type ARRCO).

#### **CONJOINT DE RETRAITÉ (code 1001)**

- Justificatif du statut de « retraité » du conjoint : copie de la carte de séjour « retraité » ou du certificat de résidence algérien « retraité » du conjoint.
- Extrait d'acte de mariage correspondant à la situation au moment de la demande.
- Justificatif de la résidence régulière en France avec son conjoint : copie de l'ancienne carte de séjour, quelle qu'en soit sa durée de validité

Mise à jour le 01/06/2020

1/1